

Immigration, droits et discrimination structurelle: *Défis de l'intervention*

Jill Hanley

École de travail social, Université McGill



Statuts d'immigration

- ❖ Discrimination définie par l'État: différences selon le genre, l'origine nationale et la race/l'ethnicité
- ❖ Statut d'immigration précaire
 - ❖ Temporaire & Dépendant sur un tiers parti
- ❖ Impact d'un statut précaire
 - ❖ Trajectoire de migration
 - ❖ Sécurité à l'intérieur du pays
 - ❖ Difficultés à se projeter dans le futur
 - ❖ Exclusion de droits sociaux
 - ❖ Défis en santé mentale



Résidentes permanentes

✚ Processus:

- ✚ Besoin d'un Certificat de sélection du Québec (CSQ du MIDI) and Résidence permanente de la CIC – vérification de santé et de sécurité

✚ Différentes catégories

- ✚ Indépendantes: Travailleuse (incl. PEQ), Investisseur, Réfugiée acceptée
- ✚ Précaires: Parrainée (incl. RP “conditionnelle”)

✚ Changements récents

- ✚ RP conditionnelle:
 - Si le mariage termine avant 2 ans au Canada, la femme parrainée perdra son statut et peut être déportée
 - Exceptions: violence conjugale, avoir un enfant avec le parrain



Demandeurs d'asile

⊕ Processus:

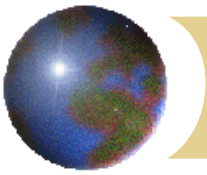
- ⊞ Doit faire une demande à la CISR

⊕ Différentes catégories

- ⊞ Demandeurs d'asile (<6 mois)
- ⊞ Réfugiées refusées (légales jusqu'à leur date de renvoi)
- ⊞ Personnes sous moratoire
- ⊞ Réfugiées acceptées

⊕ Changements récents

- ⊞ Demandes d'asile beaucoup plus vite
- ⊞ Haïti et Zimbabwe plus sous moratoire



Résidentes temporaires

✦ Processus:

- ✦ Besoins d'un Certificat d'acceptation du Québec (CAQ du MIDI) et un visa de la CIC – vérifications de santé et de sécurités

✦ Différentes catégories

- ✦ Visiteurs (touristes) – incluant le “Super visa”
- ✦ Étudiantes étrangères
- ✦ Victimes de la traite humaine
- ✦ Discrétionnaires: attente de parrainage ou autre décision

✦ Changements récents

- ✦ Super visas



Travailleuses étrangères temporaires

✦ Processus:

- ✦ Travailleuse a besoin d'un CAQ du MIDI et un visa et permis de travail de la CIC – vérifications de santé et de sécurité

✦ Différentes catégories

- ✦ Permis fermés: TÉT professionnelles, peu qualifiées, agricoles ou domestiques
- ✦ Permis ouverts: Programme de mobilité internationale (PMI)

✦ Changements récents

- ✦ Limite de 4 ans pour les TÉT peu qualifiées
- ✦ Augmentation de l'utilisation du PMI



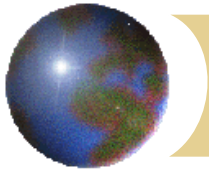
Sans-papiers

- ❖ Personnes sans le droit légal de séjourner au Canada – problème admin et non criminel
- ❖ Processus:
 - ❖ Une grande majorité on perdu leur statut légal: expiration, refus d'une extension
 - ❖ Petite minorité a été trafiquée au Canada: faux papiers, entrée clandestine
 - ❖ Encore plus petite minorité peut avoir été victime de la traite
- ❖ Changements récents
 - ❖ Augmentation des nombres de personnes
 - ❖ Augmentation de la détention et de la déportation



Accès à la santé

- ❖ Résidents permanents: **RAMQ** avec délai de carence de 3 mois
- ❖ Demandeurs d'asile: **PFSI**, bonifié par la RAMQ
- ❖ Résidents temporaire: **Rien** (sauf victime de la traite: PFSI)
- ❖ TÉT: **RAMQ** avec délai de carence de 3 mois
- ❖ Sans-papiers: **Rien**



Accès à l'aide sociale

- ❖ Résidents permanents: **Oui** avec délai de carence de 3 mois
 - ❖ Mais femmes parrainées exclus pour 3 ans
 - ❖ Enfants parrainés exclus pour 10 ans (ou 22 ans)
- ❖ Demandeurs d'asile: **Oui**, prgm spécifique
- ❖ Résidents temporaire: **Rien** (sauf victime de la traite)
- ❖ TÉT: **Rien**
- ❖ Sans-papiers: **Rien**



Accès au logement social

- ❖ Résidents permanents: **Oui** – HLM, coop, OSBL, Allocation-logement
- ❖ Demandeurs d'asile, Résidents temporaire, TÉT, Sans-papiers: **Oui** – coop, OSBL; **Non** – HLM, subv au loyer, Allocation-logement
- ❖ Discrimination dans le secteur privé



Droit de travailler

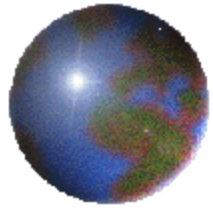
- ❖ Résidents permanents: **Oui**, sans permis
- ❖ Demandeurs d'asile: **Oui**, avec permis ouvert après 6 mois
- ❖ Résidents temporaire: **Oui** – permis ouvert pour étudiante; **Non** – touriste, visa discrétionnaire
- ❖ TÉT: **Oui**, permis fermé ou ouvert (PMI)
- ❖ Sans-papiers: **Non**
- ❖ Travail légal = CNT, CSST, chômage, RRQ, etc.



Alors...

discrimination structurelle?

- ❖ CDPDJ dit que oui, sur plusieurs niveaux
- ❖ Création d'un système de plus en plus complexe
- ❖ Exclusion structurelle
- ❖ Stratification de la société



Merci!